

2011 sauvons Mumia !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années.

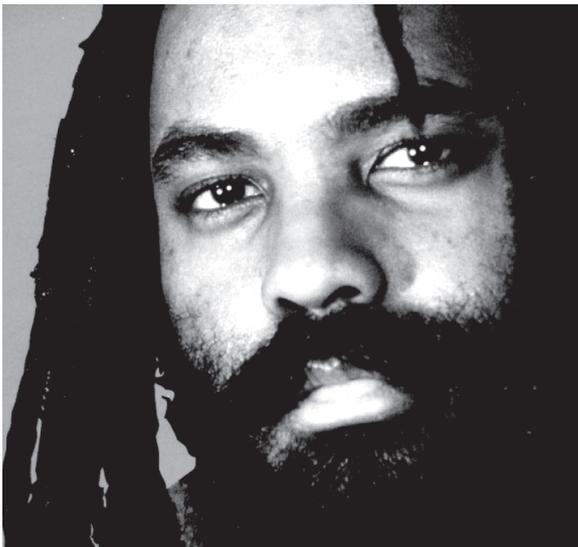
DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste et expéditif, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, la justice états-unienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence.

Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtiment inhumain est toujours en vigueur.

Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.



Mumia est toujours en grave danger de mort

EN MARS 2008 une Cour d'appel fédérale suspendait sa condamnation à mort, jugeant que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois sa culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.

EN AVRIL 2009, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de sa défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine.

EN JANVIER 2010 la Cour Suprême a renvoyé l'affaire Mumia devant la Cour d'appel fédérale de Philadelphie.

EN NOVEMBRE 2010 la Cour d'appel a de nouveau examiné la situation de Mumia sur l'injonction de la Cour Suprême (VOIR AU VERSO).

Une campagne internationale de protestation est en cours sous la forme d'une **lettre pétition sollicitant l'intervention du Président Obama**. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la signer sur le site www.mumiabujamal.net.

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde

Collectif Unitaire National 'Ensemble, sauvons Mumia'

Le Collectif unitaire national regroupe une centaine d'organisations et de collectivités territoriales françaises. **Contact** : 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris

Appel à la solidarité financière! Sans argent, il n'y a aucun espoir d'échapper à l'exécution lorsqu'on est condamné à mort aux États-Unis. La défense de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros, et les procédures en cours nécessitent un engagement financier permanent. **Donnez à Mumia les moyens de se défendre**, en adressant vos dons à l'ordre de 'Mrap Solidarité Mumia'. Un moyen simple pour y contribuer : achetez la brochure 'L'affaire qui accuse la justice américaine' (5 euros).

Toute l'actu de la mobilisation pour Mumia est sur le site www.mumiabujamal.net / courriel abujamal@free.fr / 01 53 38 99 99

La Justice Fédérale de Pennsylvanie doit décider de la vie ou de la mort de Mumia Abu-Jamal !

Le 9 novembre 2010, lors d'une très courte audience, la Cour d'appel fédérale a entendu l'équipe de défense de Mumia et le Procureur de Pennsylvanie s'opposer sur la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis qui, en l'état, conduirait le journaliste noir américain à la mort sans autre examen de son affaire (décisions de la dite Cour Suprême d'avril 2009 et de janvier 2010).

Les juges de la Cour d'appel n'ont pris aucune décision sur le champ, pas plus qu'ils n'ont précisé la date à laquelle ils se prononceraient. La seule certitude est que le verdict sera ou la condamnation à mort ou la sélection d'un nouveau jury qui aurait à statuer définitivement. Et, dans le cas le plus favorable, ce jury pourrait écarter l'exécution en condamnant Mumia à la prison à vie. Insupportable déni de justice car dans l'une ou l'autre hypothèse, Mumia mourrait en prison sans jamais avoir eu la possibilité de défendre son innocence ! Cette audience, couverte par une médiatisation très importante, notamment en France, a été l'occasion d'une mobilisation internationale de grande ampleur. Une délégation française - composée d'élus nationaux, régionaux, locaux et de responsables syndicaux et associatifs - était présente dans la salle d'audience pour témoigner sa solidarité active à Mumia.

Parmi les très nombreuses prises de positions que cette audience a suscitées, nous portons à votre connaissance celles :

■ d'Amnesty International, par la voix de **Laura Moyo**, sa directrice de campagne contre la peine de mort aux Etats-Unis, pour qui « Rétablir la peine de mort serait intolérable. Mumia doit avoir un nouveau procès, non une nouvelle condamnation à mort. De sérieuses interrogations quant au respect de la justice demeurent dans le dossier Abu-Jamal. Si Amnesty International n'a pas à prendre position sur son innocence ou sa culpabilité, notre organisation maintient que le premier procès d'Abu-Jamal, entaché de racisme et de pressions politiques, ne respecte pas le droit international à un procès juste et équitable. »

■ de Reporters sans frontières qui « demande la révision de la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal à la lumière des arguments de la défense. Nous restons en effet convaincus que Mumia Abu-Jamal n'a pas bénéficié d'un procès équitable ». L'organisation ajoutant que « la plus grande démocratie au monde se doit de respecter le principe de justice ».

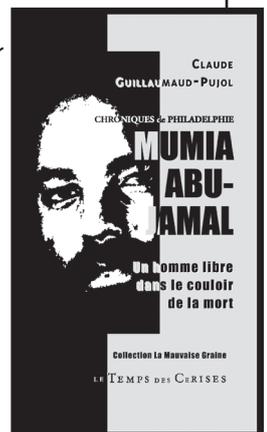
Pour sauver Mumia Abu-Jamal, participez à la campagne internationale d'interpellation de Barack Obama en signant la pétition en ligne (www.mumiabujamal.net)

comme l'ont déjà fait de nombreuses personnalités : Danielle Mitterrand (France), Günter Grass (Allemagne, prix Nobel de littérature), Mgr Desmond Tutu (Afrique du Sud, prix Nobel de la paix), Fatima Bhutto (Pakistan, écrivaine), Noam Chomsky (Etats-Unis, philosophe), Ed Asner (Etats-Unis, acteur et producteur), Mike Farrell (Etats-Unis, acteur), Michael Radford (Etats-Unis, réalisateur, Oscar du meilleur film pour *Il Postino / Le Facteur*), Colin Firth (Royaume-Uni, acteur et co-réalisateur du film *In Prison My Whole Life sur l'affaire Mumia Abu-Jamal*), Robert Meeropol (Etats-Unis, fils de Julius et Ethel Rosenberg).

Janvier 2011

**POUR SAUVER
MUMIA ABU-JAMAL,
nous vous invitons à agir**

- en signant la lettre-pétition à Barack Obama exigeant justice et liberté pour cet homme innocent : cliquez sur www.mumiabujamal.net ;
- en participant chaque mercredi de 18 à 20 heures au rassemblement devant le Consulat des Etats-Unis (place de la Concorde à Paris) ;
- en protestant auprès de l'Ambassade des Etats-Unis : webmaster@amb-usa.fr
- en donnant à Mumia les moyens financiers de se défendre : versez au fond de solidarité *Mrap solidarité Mumia* et achetez la brochure *L'affaire qui accuse la justice américaine* ;
- en popularisant autour de vous le combat courageux de ce prisonnier politique ;
- en lisant les nombreux ouvrages de Mumia et tous ceux qui lui sont consacrés, notamment sa biographie écrite par Claude Guillaumaud-Pujol, universitaire française et spécialiste des Etats-Unis : *Un homme libre dans le couloir de la mort* (Éditions Le Temps des Cerises).



**Pour plus d'informations :
www.mumiabujamal.net**